



Conjoncture hôtellerie

Août 2014 : les touristes étrangers toujours plus nombreux en Bourgogne

La fréquentation hôtelière se porte bien en Bourgogne. Les nuitées progressent de 5,9 % par rapport à août 2013 ; celles-ci sont portées par l'augmentation des nuitées étrangères, de 12,6 %. Ce mois d'août 2014 est le meilleur de ces cinq dernières années. La part des nuitées étrangères dans l'ensemble des nuitées gagne 2,7 points, et représente 44 % des nuitées totales. La Bourgogne se situe ainsi au quatrième rang parmi les régions métropolitaines pour la fréquentation étrangère. Sur la même période, la progression des nuitées de la clientèle française est plus modérée, de 1 %.

La fréquentation des principales clientèles étrangères est en hausse. Les touristes Belges sont les plus nombreux à venir, en Bourgogne, suivis des Britanniques et des Néerlandais.

Hervé Ricci, Michel Violet (Insee)

La Bourgogne, avec cette progression des nuitées au cours de ce mois par rapport à août 2013, est en tête des régions pour l'évolution de l'activité hôtelière.

La durée moyenne de séjour reste stable. Le taux d'occupation progresse de 2,6 points.

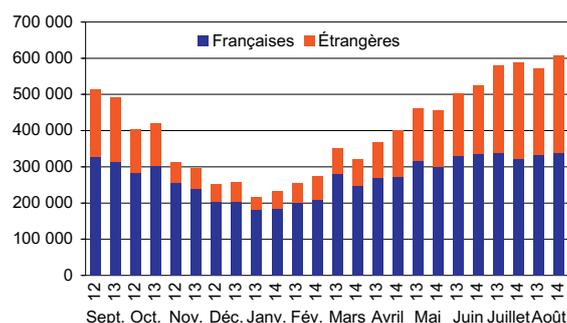
Trois départements sur quatre enregistrent une hausse de leur clientèle, assurée principalement par l'afflux des touristes étrangers. La palme revient à l'Yonne, suivie par la Côte-d'Or, avec une hausse des nuitées respectivement de 11,3 % et de 5,9 %. La fréquentation touristique des hôtels nivernais, département le moins attractif pour les clientèles étrangères, est stable en août 2014. La Saône-et-Loire profite d'une hausse de 5 % des nuitées, grâce à la progression de la durée moyenne de séjour des touristes hexagonaux.

1 Arrivées et nuitées, principaux indicateurs

	Août 2014 Nombre	Évolution en %	
		Août 2014 / Août 2013	Août 2013 / Août 2012
Arrivées	469 144	+ 5,4	+ 1,6
Nuitées	606 590	+ 5,9	- 0,4
Taux d'occupation	65,4	+ 2,6	- 2,4
Durée moyenne de séjour	1,29	+ 0,01	+ 0,03
Indicateur de remplissage	1,80	- 0,01	- 0,01

Sources : Insee ; DGE ; Bourgogne Tourisme.

2 Évolution mensuelle des nuitées



Sources : Insee ; DGE ; Bourgogne Tourisme.

3 Arrivées et nuitées selon le pays d'origine

	Arrivées				Nuitées			
	Nombre	%	Évolution en %		Nombre	%	Évolution en %	
			Août 2014 / Août 2013	Août 2013 / Août 2012			Août 2014 / Août 2013	Août 2013 / Août 2012
Ensemble	469 144	100	+ 5,4	+ 1,6	606 590	100	+ 5,9	- 0,4
France	253 034	54	- 0,1	- 0,4	338 137	56	+ 1,1	- 1,2
Autres pays	216 110	46	+ 12,6	+ 4,3	268 453	44	+ 12,6	+ 0 8
dont :								
<i>Royaume-Uni</i>	36 964	8	+ 11,7	+ 21,3	44 763	7	+ 11,5	+ 18,1
<i>Belgique</i>	43 341	9	+ 9,8	+ 1,5	53 501	9	+ 9,1	- 1,8
<i>Pays-Bas</i>	32 307	7	+ 16,1	- 10,5	39 050	6	+ 17,1	- 11,6
<i>Allemagne</i>	25 101	5	+ 3,9	+ 4,2	31 847	5	+ 2,7	- 4,5
<i>Italie</i>	17 474	4	+ 11,6	- 0,4	21 891	4	+ 11,2	- 4,4
<i>Chine</i>	21 782	5	+ 49,8	+ 73,3	25 053	4	+ 55,6	+ 71,0
<i>Suisse</i>	9 074	2	- 7,5	+ 2,9	12 374	2	- 6,6	=
<i>États-Unis</i>	6 374	1	+ 2,2	+ 47,0	9 046	1	+ 2,6	+ 42,9

Arrivées : nombre de personnes enregistrées à l'arrivée

Nuitées : somme des nuits passées dans les établissements pour chaque arrivant

= : variation proche de zéro

Sources : Insee ; DGCE ; Bourgogne Tourisme.

4 Indicateurs par catégorie d'hôtels

	Août 2014				
	1 et 2 étoiles	3 étoiles	4 et 5 étoiles	Non classés	Ensemble
Taux d'occupation (%) (1)	66,7	67,8	68,6	57,0	65,4
Indicateur de remplissage (2)	1,80	1,84	1,88	1,74	1,81
Durée de séjour (en jours)	1,28	1,30	1,26	1,33	1,29

(1) Le taux d'occupation est obtenu en divisant le nombre de chambres occupées par le nombre de chambres louables. Il est exprimé en %.

(2) Le nombre moyen de personnes par chambres occupées est égal à la somme des nuitées de chaque jour rapportée au nombre de chambres occupées.

Sources : Insee ; DGE ; Bourgogne Tourisme.

L'enquête de fréquentation hôtelière

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie a été rénovée à compter de janvier 2013 avec notamment une refonte des zones géographiques et un changement de méthode d'échantillonnage. Comparer des résultats 2013 avec des résultats 2012 calculés sur l'ancienne méthode aurait introduit une forte rupture de série. Les données 2012, 2011 et 2010 ont donc été recalculées avec la nouvelle méthode, ce qui peut induire des différences.

Avertissement : la loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009 définit des nouvelles normes de classement des hôtels de tourisme. L'ancien classement est obsolète depuis le 23 juillet 2012, mais l'application des nouvelles normes n'est pas encore achevée et rend difficile des comparaisons temporelles.

Insee Bourgogne
2, rue Hoche - BP 83509
21035 Dijon Cedex

Directeur de la publication :
Mayo Moïse

ISSN : 2416 - 898X
© Insee 2014

Pour en savoir plus

- Juillet 2014 : les touristes étrangers soutiennent l'activité hôtelière en Bourgogne - Insee Flash Bourgogne n°6 - 2014

